

LETTRÉ D'INSTRUCTIONS AUX CRÉANCIERS

Objet: Dans l'affaire du Plan d'arrangement de FlightHub Group Inc., FlightHub Service Inc., SSFP Corp, JustFly Inc., JustFly Corp. et 11644670 Canada Inc. – Lettre d'instructions aux créanciers

Madame, Monsieur,

Cette lettre vous fournit des instructions vous permettant de compléter le formulaire de Preuve de réclamation du Contrôleur relativement à toute Réclamation que vous désirez faire valoir contre l'une des Débitrices, ses administrateurs ou ses dirigeants en vertu de l'Ordonnance relative au traitement des réclamations rendue par la Cour supérieure du Québec le 19 juin 2020 (« l'**Ordonnance relative au traitement des réclamations** »). Veuillez noter que cette lettre n'est seulement qu'un guide. En cas de divergence entre les dispositions de cette lettre et celles de l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, les dispositions de l'Ordonnance relative au traitement des réclamations prévauderont.

Les termes en majuscule dans la présente lettre ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, laquelle peut être consultée sur le site internet du Contrôleur, avec toute la documentation afférente au processus de liquidation, à l'adresse suivante :

<https://mnpdettes.ca/fr/restructuration-entreprise/mandats-courants-de-la-societe/flighthub-group>

Nous vous invitons à consulter les documents suivants, copies desquels sont jointes à la présente lettre :

1. Avis aux créanciers;
2. Formulaire vierge de Preuve de réclamation.

Conformément à l'Ordonnance, la Date de Détermination des Réclamations contre les Débitrices est (i) dans le cas de JustFly Inc., le 30 avril 2020, et (ii) dans le cas des autres Débitrices, le 8 mai 2020.

Tout Créancier qui souhaite faire valoir une Réclamation dans le cadre du processus de restructuration, y compris tout Créancier qui est déjà partie à une procédure judiciaire contre l'une des Débitrices ou ses administrateurs ou dirigeants, est tenu de déposer un formulaire de Preuve de réclamation auprès du Contrôleur. Le Créancier doit indiquer son nom légal complet, son adresse et ses coordonnées. Si le Créancier fait des affaires avec les Débitrices sous un ou plusieurs noms autres que sa dénomination sociale, il doit l'indiquer et fournir une copie des pièces justificatives pertinentes, le cas échéant.

Le Créancier doit identifier la Débitrice et les administrateurs ou dirigeants de la Débitrice (le cas échéant) contre lesquels il souhaite faire valoir une Réclamation. Les Créanciers qui souhaitent faire valoir des Réclamations contre plusieurs Débitrices et/ou leurs administrateurs ou dirigeants doivent remplir un formulaire distinct pour chaque Débitrice contre laquelle ils souhaitent faire valoir une réclamation.

Le Créancier doit joindre au formulaire de Preuve de réclamation dûment complété un relevé de compte, une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle, lequel doit être identifié comme « Annexe A », contenant les détails de la Réclamation et justifiant tous les montants indiqués dans le formulaire de Preuve de réclamation. Le Créancier doit également inclure toute autre pièce justificative pertinente et toutes les pages supplémentaires nécessaires pour compléter le formulaire de Preuve de réclamation, le cas échéant.

Des formulaires vierges de Preuve de réclamation additionnels peuvent être téléchargés du site Web du Contrôleur ou pourront vous être envoyés si vous rejoignez le Contrôleur aux coordonnées ci-dessous et fournissez votre nom, votre adresse postale, votre adresse courriel et votre numéro de télécopieur.

Le formulaire de Preuve de réclamation complété et signé peut être envoyé par courriel au Contrôleur au Montreal.FlightHubGroup@mnp.ca ou envoyé par poste régulière, poste recommandée ou messenger à l'adresse ci-dessous. Le formulaire de Preuve de réclamation complété et les pièces justificatives doivent être envoyés et reçus par le Contrôleur au plus tard le **30 juillet 2020 à 17h00**.

Si vous avez des questions au sujet du Processus de réclamation ou des documents ci-joints, veuillez rejoindre le Contrôleur aux coordonnées suivantes :

MNP Ltd.
Contrôleur de FlightHub Group et al.
1155, Boul. René-Lévesque O.
19^e étage
Montréal, Québec H3B 4V2

À l'attention de : M. Pierre Marchand
Tél : 514-906-4645
Courriel :
Montreal.FlightHubGroup@mnp.ca

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

Montréal, le 25 juin 2020.

MNP LTÉE
En sa qualité de Contrôleur de
FlightHub Group Inc. et al.,
et non en sa qualité personnelle

PREUVE DE RÉCLAMATION

DANS L’AFFAIRE DU PLAN D’ARRANGEMENT DE

_____ (ci-après,
la « **Débitrice** »)

et de la réclamation de _____ (ci-après, le
« **Créancier** »).

Tout avis ou correspondance concernant la présente réclamation devrait être transmise à l’adresse suivante :

..... (nom du créancier)

.....(numéro et rue)

.....(ville, province/état, pays, code postal)

Téléphone Télécopieur Courriel.....

Je, _____ résidant dans la ville de

_____ dans la Province/État de

_____, certifie ce qui suit :

Si vous êtes un représentant de la société, précisez le poste ou la fonction.

Je suis le Créancier de la Débitrice ou

Je suis _____
du Créancier de la Débitrice.

Le champ suivant est obligatoire :

Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

L'état de compte, l'affidavit ou la déclaration solennelle annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.

La Débitrice était, à la Date de Détermination, soit (i) le 30 avril 2020 pour JustFly Inc. ou (ii) le 8 mai 2020 pour les autres Débitrices, endettée envers le Créancier et l'est toujours pour une somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la Débitrice a droit.

Inscrivez le montant de la réclamation non garantie contre la Débitrice.

Réclamation au montant de _____ \$ pour laquelle le Créancier ne détient aucune sûreté à l'égard des actifs de la Débitrice à titre de garantie.

Inscrivez le montant de la réclamation garantie contre la Débitrice.

Réclamation garantie au montant de _____ \$ pour laquelle le Créancier détient une sûreté à l'égard des actifs de la Débitrice à titre de garantie.

Inscrivez le montant de la réclamation contre les Administrateurs et Dirigeants de la Débitrice.

Réclamation au montant de _____ \$ contre _____.

Signé à _____, ce _____ jour de _____ 2020

Témoins

Créancier (représentant du créancier)

Inscrivez le nom du Témoin: _____

Instructions afin de compléter le formulaire de Preuve de réclamation :

Avant de compléter ce formulaire, veuillez vous référer à la Lettre d'instructions aux créanciers disponible sur le site Web du Contrôleur à l'adresse suivante :

<https://mnpdettes.ca/fr/restructuration-entreprise/mandats-courants-de-la-societe/flighthub-group>

Le formulaire de Preuve de réclamation complété et les pièces justificatives doivent être envoyés par courriel, poste régulière, poste recommandée ou messenger à l'adresse ci-dessous et reçus par le Contrôleur au plus tard le **30 juillet 2020 à 17h00**.

MNP Ltée

Contrôleur de FlightHub Group et al.
1155, Boul. René-Lévesque O.
19^e étage
Montréal, Québec H3B 4V2

À l'attention de : M. Pierre Marchand
Tél : 514-906-4645
Courriel : Montreal.FlightHubGroup@mdp.ca

À DÉFAUT DE PRODUIRE VOTRE PREUVE DE RÉCLAMATION CONTRE LA DÉBITRICE, SES ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS AU PLUS TARD LE 30 JUILLET 2020, VOUS SEREZ FORCLOS, À TOUT JAMAIS, DE FAIRE VALOIR VOTRE RÉCLAMATION ET DE PARTICIPER DANS LA RESTRUCTURATION.

En complétant votre formulaire de Preuve de réclamation, veuillez porter une attention particulière aux notes marginales et aux instructions suivantes :

- a) Le formulaire de Preuve de réclamation doit être complété et signé par un particulier et non par une société. Si vous agissez au nom ou pour le compte d'une société ou d'une autre personne, vous devez indiquer votre position ou vos fonctions au sein de la société ou de l'autre personne (par exemple, « directeur des comptes », « contrôleur », « agent autorisé », etc) ;
- b) La personne signant le formulaire de Preuve de réclamation doit être au courant de toutes les circonstances entourant la Réclamation ;
- c) Tous les montants doivent être justifiés par un relevé de compte, une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle contenant les détails de la Réclamation lequel doit être identifié comme « Annexe A » ;
- d) La personne signant le formulaire de Preuve de réclamation doit signer devant un témoin, en indiquant le lieu et la date.

Montréal, le 25 juin 2020.

MNP LTÉE

En sa qualité de Contrôleur de
FlightHub Group Inc. et al.,
et non en sa qualité personnelle